













Appel de communications

COLLOQUE INTERNATIONAL COSSI nº10

Université de Bordeaux, France Dates : 24-25 mai 2018

Processus de normalisation et durabilité de l'information

Organisateurs du colloque

Monica Mallowan Université de Moncton Canada Vincent Liquète Université de Bordeaux France Christian Marcon IAE-Université de Poitiers France

La problématique de la normalisation de l'information a nourri le champ des sciences de l'information et de la communication, et au-delà, celui des sciences humaines et sociales, ou des sciences et techniques depuis déjà quelques décennies. Dès 2011, J. Perriault et C. Vaguer indiquent que la norme est centrale dans la société contemporaine et qu'elle est foncièrement pluridisciplinaire, ne concernant pas uniquement l'industrie et l'informatique, mais également les sciences humaines et sociales dans leur ensemble, qu'il s'agisse du droit, de la sociologie, de la psychologie, des sciences de l'information et de la communication¹, de la science politique ou encore de l'économie.

Historiquement, le progrès technique, puis industriel, maintenant néo-industriel et numérique, ont eu pour catalyseur fondamental un double phénomène de standardisation puis de normalisation des processus de fabrication. Si le vocabulaire anglo-saxon recourt au même terme pour désigner les deux mécanismes (standard), une différence processuelle et stratégique profonde permet de les distinguer : la norme est établie par un organisme de normalisation reconnu dans le cadre d'un processus phasé incluant généralement des négociations entre une pluralité d'acteurs alors que le standard est un produit industriel qui se répand et tend à faire autorité tant que le secteur qui en a l'usage ne choisit pas de lui préférer un nouveau standard. L'une et l'autre procèdent de la recherche d'un acte optimisé, d'un one best way de la qualité, de la production, de l'usage... L'une et l'autre font l'objet de stratégies industrielles et d'influence dans l'établissement de la norme aussi bien que du standard.

Comme la plupart des métiers, les métiers de l'information, de la documentation, de la communication en général prennent ancrage sur un ensemble de normes ayant des vocations d'explicitation des pratiques et d'organisation de la gestion et des dispositifs info-communicationnels. Des

¹ Par exemple, en 2012, un symposium tenu à Lille (7-9 mars) co-organisé par l'ICA, le GERIICO et la SFSIC s'intitulait « Communiquer dans un monde de normes : l'information et la communication dans les enjeux contemporains de la « mondialisation ».

organismes à vocation internationale puis nationale, veillent à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évolution de ces normes, devenues incontournables avec des variations cependant selon les secteurs et les domaines d'activité (Fabre, Hudrisier, Perriault, 2013). Michel Foucault, en 1988, rapprochait ainsi historiquement et paradoxalement l'exigence de normalisation de la profession médicale et l'implication de l'industrie militaire incitée à standardiser la production des canons ; deux secteurs qui n'ont pourtant pas la même vocation et ni les mêmes systèmes d'intentions.

Ainsi, nous entendons par norme « un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné » (Cacaly, 1997). E. Sutter souligne que trois mots-clés caractérisent ce type de document : la spécification, permettant l'aptitude à l'emploi d'un appareil, d'un produit ou d'un dispositif, l'unification, facilitant l'interchangeabilité, et la simplification, visant à réaliser à meilleur compte.

A l'occasion de ce 10ème colloque, nous proposerons et réfléchirons à un 4ème mot-clé : la place de la durabilité à travers les processus de production et de réédition des normes. Nous entendons par durabilité, la capacité qu'aurait une norme à faciliter un développement, un mode de production, d'organisation, plus largement tout système ou organisation visant à répondre aux besoins présents et locaux sans empêcher les générations futures et les systèmes à subvenir à leurs propres besoins et en permettre le fonctionnement en s'adaptant sans pour autant se mettre en péril. Conséquemment, la norme, figée par définition, objectif et structure, pourrait devenir durable, car munie d'une flexibilité qui la rendrait apte à fonctionner en contexte de complexité, à opérer sur des niveaux d'abstraction différents, à inclure de nouveaux éléments, sans toutefois sacrifier le niveau d'encadrement qu'elle est censée assurer. D'où sa durabilité.

Le COSSI n°10 interrogera donc le lien et l'articulation entre les processus de normalisation nationaux (voire internationaux) et sectoriels (voire inter-sectoriels) et l'intention de durabilité chez les producteurs ou les utilisateurs appliquant les normes de leur domaine d'activité. Il ouvrira également les débats sur la montée en puissance des standards dans certains domaines de l'information, la documentation et la communication, particulièrement dans le champ du numérique.

Ce colloque international s'organisera principalement autour des thématiques suivantes :

- Premièrement, la question du processus de normalisation. Dans quelles mesures, les spécialistes d'un domaine d'activité ou d'un secteur intègrent-ils la dimension de durabilité dans le processus de production et d'édification des normes ? Qu'est-ce qu'est la durabilité à la lecture de leurs pratiques ? Quelle place est finalement accordée au changement et à l'instabilité obligeant constamment à réorienter et modifier des normes en vigueur ?
- Deuxièmement, la place accordée par les acteurs, les citoyens, les professionnels aux processus de normalisation et de fabrication des normes (Ben Henda, Hudrisier, 2017) dans leur mode de gestion et d'organisation de l'information ? Comment assurent-ils l'adaptation, le changement, l'intégration des (nouvelles) normes sans pour autant se mettre en déséquilibre ou difficulté structurels ?
- Troisièmement, l'importance et les manières de traiter la question de la normalisation, de la standardisation dans les secteurs de la formation professionnelle, de la formation des intermédiaires des savoirs, en vue de mettre en œuvre et de capitaliser un certain savoir-faire dans chaque organisation autour de la normalisation et de standardisation des savoirs, également en vue d'assurer un développement durable au sein de l'organisation considérée ?
- Quatrièmement, les défis de l'identification et de l'analyse des structures, des logiques et des acteurs qui influencent les processus de production de normes et de standards et créent par la même occasion, des formes de dépendance, fragilisant dès lors les intentions de durabilité des organisations et des secteurs d'activités...
- Cinquièmement, l'état de la situation en matière d'adoption des normes dans les organisations, face aux contraintes qu'elles imposent. Quels sont les constats faits par les professionnels de l'information et de la communication quant à l'application des normes dans leur pratique professionnelle / dans leurs milieux de travail? Si le domaine de la documentation est bien servi par la normalisation, qu'en est-il de ceux de l'intelligence économique et de la communication stratégique, dont les stratégies opèrent dans un environnement aux repères sans cesse fluctuants?

Références bibliographiques :

Ben Henda M., Hudrisier H. (2017), « La fabrique des normes des TIC : attracteur de convergence des technologies et des cultures », Revue réel-Virtuel, Les normes du numérique, n°6.

Cacaly, S. (dir.) (1997). Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation, Paris, Nathan, 634 p. Fabre R., Hudrisier H., Perriault J., (2013), « Normes et standards : un programme de travail pour les SIC », Revue française des sciences de l'information et de la communication [En ligne], 2.

Foucault M. (1988), « Histoire de la médicalisation », Hermès, Masses et politique, 2 (n° 2), p. 11-29.

Nicolescu, B., (1996), La transdisciplinarité: Manifeste, Paris, Éditions du Rocher, 98 p.

Perriault, J., Vaguer, C. (dir.) (2011), La norme numérique. Savoir en ligne et Internet, Paris, (coll. Communication), 269 p.

Revel, C. et al. (dir.) (2017), Intérêt général et marché, la nouvelle donne. Éditions Eyrolles.

Consignes pour la soumission d'une proposition :

La proposition devra être rédigée en français et comprendre les éléments suivants :

1. Sur une première page (Anonyme)

- Le titre de votre communication (au maximum 180 caractères espaces comprises) qui établit un lien avec le texte de cadrage du colloque.
- Le thème dans lequel elle s'insère (voir l'appel)
- Un résumé (au maximum 1 500 caractères espaces comprises) qui permet de situer la communication dans le cadrage général du colloque sur les processus de normalisation, la place des normes dans la gestion et la durabilité de l'information. Il doit aussi contenir des éléments de problématique, un ou des objectifs de recherche, un cadre conceptuel ou de référence, la méthodologie ainsi que des résultats de recherche annoncés ou attendus.
- 4-5 mots clés

2. Sur une seconde page

- Le nom du ou des auteur(s), adresse postale, numéro de télécopieur, numéro de téléphone, courrier électronique, le statut, département, établissement de rattachement de(s) auteur(s)

3. Sur une troisième page, la proposition de communication doit comprendre :

- Une proposition de 6000 signes espaces compris (maximum) en format Times New Roman, caractère 12 et interligne simple
- Un plan de la communication
- Les principales références bibliographiques qui seront mobilisées

Toute proposition de communication devra être envoyée au courriel suivant :

cossi2018@u-bordeaux.fr

en copie à:

- vincent.liquete@u-bordeaux.fr
- monica.mallowan@umoncton.ca
- cmarcon@poitiers.iae-france.fr

Au plus tard le 28 janvier 2018

Les propositions de communication feront l'objet d'une évaluation en « double aveugle » par les membres du comité scientifique.

Les communications sélectionnées seront réparties en sessions et/ou ateliers thématiques. Décision du comité scientifique : 15 mars 2018.